

RAPPORT DU CEI AUX PORTEURS DE PARTS

Au 30 juin 2025

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des organismes de placement collectif gérés par Gestion d'actifs 1832 (le « gestionnaire ») ont le plaisir de vous présenter le rapport annuel destiné aux porteurs de parts des fonds Dynamique énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « Fonds » ou, individuellement, un « Fonds »), pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts liées aux organismes de placement collectif que le gestionnaire a relevées et soumises au CEI et de donner son approbation ou d'émettre ses recommandations en fonction de la question de conflit d'intérêts. Le CEI se concentre sur la question de savoir si la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux Fonds. Le CEI procède également, une fois l'an, à une auto-évaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Le 1^{er} novembre 2024, le CEI a nommé parmi ses membres M^{me} Cecilia Mo. Le CEI accueille chaleureusement M^{me} Mo, sachant qu'elle apportera une contribution importante au groupe.

Le 30 avril 2025, Jennifer Witterick a quitté ses fonctions de membre du CEI. Le CEI remercie M^{me} Witterick pour ses contributions et ses années de service.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à servir le mieux possible les intérêts des Fonds et de travailler de façon efficace et transparente avec le gestionnaire.

« Stephen J. Griggs »

Stephen J. Griggs
Président du comité d'examen indépendant

Biographies des membres du CEI

Date d'entrée en service et durée de service

Membre du CEI	Date de nomination	Durée de service
<i>Steven Donald</i>	<i>1^{er} novembre 2020</i>	<i>4 ans, 8 mois</i>
<p>Steven Donald compte plus de 30 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Encore récemment, il a été vice-président directeur et chef de la gestion du risque chez Financière CI, société mondiale de gestion de patrimoine, jusqu'à sa retraite en 2019. Dans ces fonctions, il était chargé de la gestion du risque, des affaires juridiques et de la conformité de même que des relations gouvernementales, réglementaires et sectorielles au sein de la société. Avant sa nomination à titre de vice-président directeur de Financière CI, M. Donald a occupé des fonctions de plus en plus importantes dans la société, notamment celles de président d'Assante Wealth Management, de vice-président principal et de chef des finances d'Assante et de vice-président et chef des finances de Synergy Asset Management. M. Donald a également présidé les conseils d'administration de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Il est détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique et est <i> fellow </i> de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.</p>		
<i>Stephen Griggs</i> <i>Président du CEI</i>	<i>15 mai 2018</i>	<i>7 ans, 1 mois</i>
<p>Stephen Griggs est chef de la direction de Smoothwater Capital Corporation, société de placement privée. M. Griggs est également président du conseil d'administration de Genesis Land Development Corp., société inscrite à la cote de la TSX, et président du conseil de Haventree Bank, banque sous réglementation fédérale contrôlée par Smoothwater. M. Griggs a également occupé des postes de cadre supérieur chez OPTrust, Legg Mason Canada Inc. et au sein de deux grandes sociétés canadiennes de fonds communs de placement. Il a de plus été directeur exécutif de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance pendant trois ans. M. Griggs était également associé en droit des sociétés/droit commercial et en droit des valeurs mobilières au cabinet d'avocats torontois Smith Lyons (maintenant Gowlings) jusqu'en 1994 et il est toujours membre du Barreau de l'Ontario. Titulaire d'un J.D. de l'Université de Toronto, il a été professeur auxiliaire à la Osgoode Hall Law School, où il a enseigné dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, et il donne des conférences au Directors College.</p>		
<i>Heather Hunter</i>	<i>15 mai 2018</i>	<i>7 ans, 1 mois</i>
<p>Heather Hunter compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des placements, dont tout récemment en tant que vice-présidente et responsable des actions canadiennes chez Invesco, gestionnaire de placements mondial. Auparavant, M^{me} Hunter a occupé des postes de direction au sein du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de La Confédération, Compagnie d'assurance-vie. Elle a aussi été administratrice à Les Aliments Maple Leaf et à NexGen Financial Corporation. M^{me} Hunter a reçu une médaille du jubilé de diamant de la Reine en reconnaissance de sa contribution à l'organisation Timbres de Pâques de l'Ontario en tant qu'administratrice et présidente. Elle est membre du comité d'investissement de la Baycrest Foundation. Titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill et d'un MBA de l'Université Western Ontario, M^{me} Hunter est analyste financière agréée (CFA).</p>		

<i>Cecilia Mo</i>	<i>1^{er} novembre 2024</i>	<i>8 mois</i>
<p>Cecilia Mo possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Tout récemment, elle a occupé le poste de première vice-présidente et gestionnaire de portefeuille chez Gestion d'actifs 1832 S.E.C., jusqu'à sa retraite en 2018. Lauréate de nombreux prix de l'industrie au fil des ans, dont quatre prix LSEG Lipper, M^{me} Mo a commencé sa carrière chez Fidelity Investments à Boston, se joignant plus tard au cabinet Goodman & Company à Toronto. M^{me} Mo détient un baccalauréat de l'Université de la Colombie-Britannique ainsi qu'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.</p>		
<i>Jennifer Witterick</i>	<i>1^{er} mai 2016</i>	<i>A quitté ses fonctions le 30 avril 2025</i>
<p>Jennifer Witterick évolue dans le secteur des placements depuis 30 ans. Elle a été fondatrice et chef de la direction de Sky Investment Counsel et associée chez Foyston, Gordon & Payne et Hamlin Watsa Investment Counsel. M^{me} Witterick a été présidente de la CFA Society Toronto et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, où elle détient le titre d'IAS.A. Elle a obtenu le titre de CFA et est diplômée de l'Université Western Ontario. M^{me} Witterick est une auteure à succès internationale.</p>		

Le CEI exerce les fonctions de comité d'examen indépendant des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia, des Portefeuilles Apogée, des FNB Scotia, des Fonds Dynamique, des Fonds d'investissement Tangerine et du Programme d'investissement Marquis. Chaque membre du CEI est également membre du comité d'examen indépendant des fonds en gestion commune gérés par Jarislowsky, Fraser Limitée, filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. En outre, chaque membre du CEI siège également aux comités d'examen indépendants des Fonds MD et des Fonds collectifs GPPMD ainsi que des Fonds MD en gestion commune gérés par Gestion financière MD Inc., filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Aucun des membres du CEI n'est membre d'un comité d'examen indépendant des fonds d'investissement gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement qui ne fait pas partie du groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Avoirs

a) Fonds

Au 30 juin 2025, l'ensemble des membres du CEI détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des parts des Fonds dont le total, toutes catégories confondues, n'excédait pas 10 pour cent.

b) Gestionnaire

Au 30 juin 2025, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire, toutes catégories et séries confondues.

c) Fournisseurs de services

Au 30 juin 2025, le pourcentage des titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou des titres de participation de La Banque de Nouvelle-Écosse ou de toute autre entreprise ou entité fournissant des services aux Fonds ou au gestionnaire détenus en propriété effective directement ou indirectement, au total, par l'ensemble des membres du CEI était inférieur à 0,01 %.

Rémunération et indemnisation

La rémunération totale versée par les Fonds au CEI pour la période couverte par le rapport était de 127 774 \$. Ce montant est réparti de manière égale entre tous les Fonds, ce qui signifie que chaque Fonds paie le même montant.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par le gestionnaire des Fonds pour la période couverte par le rapport.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

1. l'intérêt supérieur des Fonds;
2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein du secteur concernant la rémunération des CEI;
3. le nombre, la nature et la complexité des organismes de placement collectif à l'égard desquels le CEI exerce ses fonctions;
4. la nature du travail et la somme de travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que chaque membre est censé consacrer à ses fonctions;
5. les recommandations du gestionnaire sur la rémunération du CEI.

Questions de conflit d'intérêts

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (la « période couverte par le rapport »), le CEI a examiné des questions de conflit d'intérêts que lui a soumises le gestionnaire pour qu'il formule des recommandations ou, le cas échéant, donne son approbation aux termes de sa charte et conformément aux exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières prévues au Règlement 81-107 (le « Règlement 81-107 ») à l'égard des comités d'examen indépendants des organismes de placement collectif dont les titres sont offerts au public.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises et formule des recommandations au gestionnaire quant à savoir s'il estime que la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds concernés. S'il y a lieu, le CEI donne des instructions permanentes au gestionnaire qui permettent à ce dernier d'agir de façon continue relativement à une question de conflit d'intérêts donnée, en se conformant bien sûr aux politiques et aux procédures établies pour traiter ces questions et en tenant régulièrement le CEI au courant de l'évolution de la situation.

Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de toute circonstance où, dans le cadre d'un conflit d'intérêts, il n'a pas respecté une condition imposée par le CEI au moyen d'une approbation ou d'une recommandation. Le gestionnaire est également tenu d'informer le CEI s'il a l'intention d'agir relativement à une question de conflit d'intérêts lorsque le CEI n'a pas formulé de recommandation favorable. À la date du présent rapport, le gestionnaire a informé le CEI qu'il n'est pas au courant de telles circonstances. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières s'il juge qu'une action du gestionnaire n'a pas été menée conformément aux conditions de son approbation. Aucune déclaration de cet ordre n'a été nécessaire.

Approbations

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, y compris le Règlement 81-107 et une dispense accordée par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a donné son approbation, sous forme d'instructions permanentes, pour que les Fonds, sous réserve de certaines modalités, puissent :

1. ***conclure une convention de courtier principal avec une partie liée***, cette approbation permettant aux Fonds de conclure une entente avec une partie liée, dont Scotia Capitaux Inc., pour qu'elle agisse comme courtier principal des Fonds;
2. ***effectuer des opérations en nature***, cette approbation permettant l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'un Fonds en contrepartie de titres en portefeuille remis au Fonds ou par celui-ci, par opposition à une contrepartie en espèces;
3. ***réaliser des opérations entre fonds***, cette approbation permettant d'acheter ou de vendre des titres à un autre Fonds, à un fonds en gestion commune ou à un compte séparé géré par le gestionnaire (aussi appelées « opérations croisées »);
4. ***négoier avec une partie liée comme contrepartiste***, cette approbation permettant d'acheter ou de vendre des titres à partir ou en provenance du compte d'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., quand la partie liée agit pour son propre compte comme contrepartiste;
5. ***acheter, détenir et vendre des titres d'une partie liée***, cette approbation permettant d'investir tant dans des titres de participation que dans des titres de créance d'émetteurs liés, y compris des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse; et
6. ***acheter des titres pour lesquels une partie liée est le preneur ferme***, cette approbation permettant d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., est le preneur ferme relativement au placement de ces titres et dans la période de 60 jours suivant la réalisation du placement de ces titres.

Recommandations

Au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a formulé des recommandations favorables, sous forme d'instructions permanentes, à l'égard des questions de conflit d'intérêts suivantes, que le gestionnaire avait relevées à son intention :

1. ***Acquisition de titres d'un fonds sous-jacent lié***, prévoit les circonstances et les critères pour les investissements dans d'autres Fonds gérés par le gestionnaire;
2. ***Négociation à titre de mandataire avec une partie liée***, prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions sont payées par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations sur titres;
3. ***Conclure une convention de courtier désigné avec une partie liée***, prévoit les circonstances voulues pour les Fonds afin qu'ils puissent conclure une convention avec

- une partie liée, dont Scotia Capitaux inc., pour que celle-ci agisse comme courtier désigné pour les Fonds;
4. **Opérations sur dérivés de gré à gré avec une partie liée**, prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions, des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opérations sont payés par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capital Inc., en sa capacité de courtier ou de contrepartiste, pour la conclusion d'opérations sur dérivés de gré à gré;
 5. **Récupération des charges**, prévoit la façon dont les frais d'exploitation admissibles des Fonds sont imputés, répartis et recouvrés;
 6. **Opérations personnelles des employés**, prévoit la façon dont les opérations personnelles de certains employés du gestionnaire sont restreintes et surveillées;
 7. **Correction d'erreurs**, prévoit la façon dont des erreurs de négociation, d'évaluation ou autres faites à l'égard d'un Fonds sont relevées et corrigées;
 8. **Juste répartition**, prévoit la façon dont les occasions d'investissement sont réparties entre les Fonds;
 9. **Juste évaluation**, prévoit la façon dont les éléments d'actif du portefeuille sont évalués aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds;
 10. **Cadeaux et divertissements**, prévoit les directives relativement à l'acceptation de cadeaux et de divertissements par les employés du gestionnaire;
 11. **Opérations importantes**, prévoit les critères utilisés par le gestionnaire pour négocier les modalités relatives aux opérations importantes avec des porteurs de parts ou des actionnaires;
 12. **Activités externes et mandats d'administrateurs externes**, prévoit les circonstances et les modalités auxquelles sont soumis certains employés du gestionnaire dans le cadre d'activités externes ou lorsqu'ils occupent un poste, y compris celui d'administrateur, auprès d'employeurs autres que le gestionnaire.
 13. **Impartition à des parties liées**, prévoit les cas et les critères dans le cadre desquels les services des Fonds sont impartis à une partie liée en contrepartie d'honoraires;
 14. **Sélection, surveillance et supervision des conseillers en valeurs**, prévoit les critères et le processus relatifs à la sélection et à la surveillance des conseillers en valeurs, y compris les sous-conseillers externes;
 15. **Vote par procuration**, prévoit les critères et le processus dans le cadre desquels les droits de vote visés représentés par les procurations reçues par le Fonds relativement à une partie liée, y compris La Banque de Nouvelle-Écosse, sont exercés;
 16. **Rachat de titres des Fonds**, prévoit les critères et les circonstances dans le cadre desquels le gestionnaire rachète des parts ou des actions d'un Fonds détenues pour son propre compte, y compris des investissements dans des capitaux de lancement;

17. **Opérations à court terme**, prévoit le processus établi pour repérer les cas de négociation excessive parmi les porteurs de parts ou les actionnaires sur des parts ou des actions des Fonds;
18. **Emploi du courtage sur les titres gérés**, prévoit la façon dont les services admissibles de recherche et d'exécution d'ordres utiles à la gestion des Fonds sont obtenus au moyen de commissions versées par les Fonds dans le cadre de l'exécution d'opérations sur titres;
19. **Opération de change avec une partie liée**, prévoit les circonstances et les modalités de négociation dans le cadre desquelles des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opérations sont payés par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc. en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations de change;
20. **Utilisation d'un compte de dépôt avec une partie liée**, prévoit les circonstances et les modalités voulues pour l'utilisation d'un compte de dépôt avec une partie liée, dont la Banque de Nouvelle-Écosse.

Par une résolution écrite datée du 18 mars 2025, le CEI a donné son approbation au gestionnaire pour fusionner les fonds suivants :

Fonds dissous	Fonds maintenu
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique	Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique
Fonds d'actions européennes Dynamique	Mandat privé de dividendes internationaux Dynamique
Fonds d'actions Blue Chip Dynamique	Fonds d'actions mondiales Dynamique
FNB actif de revenu de retraite Dynamique	Fonds de revenu de retraite Dynamique, ETF series

Par une résolution écrite datée du 18 mars 2025, le CEI a prévu une modification de l'indice de référence des frais de performance pour la Catégorie de ressources stratégique Dynamique.

Annexe « A » Les Fonds

FONDS DYNAMIQUE

Portefeuille FNB actif équilibré Dynamique
Portefeuille FNB actif prudent Dynamique
Portefeuille FNB actif de croissance Dynamique
Portefeuille FNB actif de revenu Dynamique
Catégorie d'obligations Avantage Dynamique
Fonds d'obligations Avantage Dynamique
Catégorie de rendement spécialisé Dynamique
Fonds de rendement spécialisé Dynamique
Catégorie américaine Dynamique
Fonds américain Dynamique
Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique
Fonds équilibré Blue Chip Dynamique
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique
Fonds canadien de dividendes Dynamique
Catégorie Valeur canadienne Dynamique
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique
Fonds diversifié axé sur l'inflation Dynamique
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique
Fonds de dividendes Avantage Dynamique
Fonds de dividendes Dynamique
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique
Fonds d'achats périodiques Dynamique
Fonds d'actions des marchés émergents Dynamique
Fonds évolution énergétique Dynamique
Fonds de revenu énergétique Dynamique
Fonds d'actions productives de revenu Dynamique
Fonds de services financiers Dynamique
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique
Fonds équilibré mondial Dynamique
Catégorie mondiale de découverte Dynamique
Fonds mondial de découverte Dynamique
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique
Fonds mondial de dividendes Dynamique
Fonds d'actions mondiales Dynamique
Fonds d'actions mondiales productives de revenu Dynamique
Fonds à revenu fixe mondial Dynamique
Catégorie mondiale d'infrastructures Dynamique
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique
Fonds immobilier mondial Dynamique
Fonds mondial de sociétés à petite capitalisation Dynamique
Fonds de rendement stratégique mondial Dynamique
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique
Fonds international de découverte Dynamique
Fonds d'actions internationales Dynamique
Catégorie Marché monétaire Dynamique
Fonds du marché monétaire Dynamique
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique
Fonds Croissance américaine Power Dynamique
Fonds équilibré Power Dynamique

Fonds Croissance canadienne Power Dynamique
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique
Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique
Fonds Croissance mondiale Power Dynamique
Fonds de petites sociétés Power Dynamique
Fonds de métaux précieux Dynamique
Catégorie de rendement d'actions privilégiées Dynamique
Catégorie de rendement à prime Dynamique
Fonds de rendement à prime Dynamique
Fonds de revenu de retraite Dynamique
Fonds d'obligations à court terme Dynamique
Fonds de petites entreprises Dynamique
Catégorie d'énergie stratégique Dynamique
Catégorie aurifère stratégique Dynamique
Catégorie de ressources stratégique Dynamique
Catégorie de rendement stratégique Dynamique
Fonds de rendement stratégique Dynamique
Fonds durable de titres de créance Dynamique
Fonds d'actions durables Dynamique
Catégorie d'obligations à rendement total Dynamique
Fonds d'obligations à rendement total Dynamique
Catégorie équilibrée américaine Dynamique
Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique
Fonds de rendement stratégique américain Dynamique
Fonds d'obligations à très court terme Dynamique
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique
Fonds Valeur équilibré Dynamique
Fonds Valeur du Canada Dynamique
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Revenu équilibré DynamiqueUltra
Portefeuille équilibré DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra
Portefeuille défensif DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra
Portefeuille Actions DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie Croissance DynamiqueUltra
Portefeuille Croissance DynamiqueUltra

MANDATS PRIVÉS DE PLACEMENT DYNAMIQUE

Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique
Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique
Mandat privé de répartition d'actif Dynamique
Mandat privé Catégorie d'actions canadiennes Dynamique
Mandat privé de rendement prudent Dynamique
Mandat privé Catégorie de rendement prudent Dynamique
Mandat privé Catégorie d'actions mondiales Dynamique
Mandat privé de rendement mondial Dynamique
Mandat privé Catégorie de rendement mondial Dynamique
Mandat privé de dividendes internationaux Dynamique
Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique
Mandat privé Catégorie équilibrée à prime Dynamique
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique
Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique
Mandat privé tactique d'obligations Dynamique
Mandat privé Catégorie d'actions américaines Dynamique

OPC ALTERNATIFS DYNAMIQUE

Fonds de performance Alpha II Dynamique
Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique
Fonds d'occasions de titres de créance Dynamique
Fonds d'occasions mondiales de croissance Dynamique
Mandat privé spécialisé liquide Dynamique
Fonds de rendement à prime PLUS Dynamique
Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique
Fonds de titres de créance à court terme PLUS Dynamique

PROGRAMME DE PLACEMENT MARQUIS

Portefeuille Catégorie équilibrée Marquis
Portefeuille Catégorie de croissance équilibrée Marquis
Portefeuille de croissance équilibrée Marquis
Portefeuille de revenu équilibré Marquis
Portefeuille équilibré Marquis
Portefeuille d'actions Marquis
Portefeuille de croissance Marquis
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis
Portefeuille équilibré institutionnel Marquis
Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis
Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis
Portefeuille d'actions institutionnel Marquis
Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis
Portefeuille de croissance institutionnel Marquis